



POUR INFORMATION :

Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

Notre commune possède depuis quelques années un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour faire face à des événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser gravement notre quotidien :

- Catastrophe majeure,
- Accident « courant » (transport routier ou fluvial, incendie...),
- Dysfonctionnement des réseaux (énergie, eau, transport...),
- Phénomène climatique (inondation...),
- Problème sanitaire (canicule...).

Le cœur du dispositif reposait jusqu'à présent sur les élus et les agents communaux.

Aujourd'hui, dans le cadre de ce PCS, une Réserve Communale de Sécurité Civile, avec son règlement et son contrat d'engagement, a été légalement créée par la municipalité.

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est une mobilisation civique qui s'appuie sur la solidarité locale, organisant les bonnes volontés.

Sa mise en place vise à planifier cette aide en pré-identifiant les personnes qui se proposent. Elle est organisée sous l'autorité du maire qui en fixe les missions dans le cadre de la sauvegarde.

Elle est composée de citoyens bénévoles qui sont prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population et qui, pour être identifiés, signent un « contrat d'engagement » avec le maire.

Elle est largement ouverte à tous les pressécagniens ayant des compétences et des capacités correspondant aux rôles de la RCSC et à ceux qui souhaitent simplement se mettre à disposition.

Vous souhaitez vous investir et faire partie de notre RCSC ?

Merci de contacter la Mairie **02 32 51 31 84** / mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr
ou Geneviève MAINGUY (Conseillère municipale en charge du dossier) **06 43 08 64 83**

Pour plus d'informations :
<http://www.interieur.gouv.fr>